

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2003)

Heft: [2]: Rapport de gestion : Rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Autor: Zölch-Balmer, Elisabeth / Annoni, Mario

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Directrice: la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer
Suppléant: le conseiller d'Etat Mario Annoni

3.1 Les priorités de l'exercice

Sur la base des objectifs de législature de «désendettement», «renforcement de la croissance économique» et «développement durable», les priorités de la Direction de l'économie publique au cours de l'exercice 2003 se sont concentrées principalement sur deux domaines. Les mesures d'assainissement décidées dans le cadre de l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP), qui concernent la Direction de l'économie publique, ont d'une part été exécutées. Diverses mesures propres à encourager la croissance ont d'autre part été arrêtées et le rapport sur le développement de la stratégie de croissance élaboré.

Désendettement

Par la mise en œuvre des mesures d'assainissement décidées dans le cadre de l'ESPP, la Direction de l'économie publique entend réduire ses dépenses de quelque 18 millions de francs d'ici 2006. Cela correspond à environ dix pour cent de la totalité de ses dépenses (sans les subventions fédérales redistribuées) et entraîne la suppression de plus de 160 emplois à plein temps, c'est-à-dire environ 14 pour cent de l'effectif de la Direction.

Début 2003, la directrice de l'économie publique a attribué 29 mandats afin de mettre en œuvre ces mesures. La Direction de l'économie publique a donc été complètement restructurée en fonction des décisions ESPP et de ces mandats. Le nombre d'offices, autrefois de cinq, est passé à trois, ce qui a permis d'appliquer les mesures d'assainissement au niveau des postes de cadres et des états-majors, par l'économie de deux directions d'offices et de deux services d'états-majors. Au 1er janvier 2004, l'Office de l'agriculture (OAGR) et les Inspections de la chasse, de la protection de la nature et de la pêche ont été regroupés en un nouvel office, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN). L'Office de la nature a quant à lui été dissous. Les anciens Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT) et Office du développement économique (ODECO) ont déjà fusionné au 1er mai pour former le beco Economie bernoise. La Direction de l'économie publique s'articule désormais en trois offices, le *beco Economie bernoise*, l'Office de l'agriculture et de la nature, l'Office des forêts, plus le Secrétariat général.

Les mesures de restructuration ont également été importantes au sein des offices mêmes. Les travaux de mise en œuvre concernant l'Office de l'agriculture ont été entamés afin de poursuivre la concentration de la formation et de la vulgarisation agricoles. La décision de fermer l'INFORAMA Schwand en 2005 a rendu nécessaire de planifier suffisamment tôt le futur aménagement de l'espace dans les deux centres de formation restants, c'est-à-dire les sites des INFORAMA de Rütli et de Hondrich. Au cours de l'exercice, la fermeture de l'Ecole de laiterie de Rütli a en outre été échelonnée en plusieurs étapes et les travaux relatifs au transfert des compétences de la Direction de l'économie publique à la Direction de l'instruction publique achevés pour ce qui est de l'Ecole d'horticulture d'Eschberg. La restructuration de l'Entreprise forestière de l'Etat fait de l'Office des forêts l'office le plus touché par une réduction de personnel. Des mesures globales de rationalisation ont été décidées dans l'objectif de couvrir les frais occasionnés par les forêts de rapport. Ces mesures de rationalisation impliquent la suppression de 75 emplois, au nombre desquels les postes de cadres sont majoritaires. Les Services forestiers des huit Divisions forestières

sont regroupés au sein d'une Entreprise forestière de l'Etat pour l'ensemble du canton, qui comprend des équipes régionales.

Stimuler la croissance économique

Durant l'exercice, la Direction de l'économie publique a adopté et mis en œuvre diverses mesures afin de stimuler la croissance. Des mesures visant à simplifier les procédures et prescriptions ont été arrêtées à différents niveaux. Un concept pour l'introduction d'un key account management global a entre autres été élaboré. Les relations entre l'administration cantonale et les entreprises implantées dans le canton de Berne doivent donc être renforcées et les procédures simplifiées du point de vue des entreprises. Un concept assorti de mesures concrètes a par ailleurs été développé afin d'optimiser les relations d'affaires et la compréhension mutuelle entre les milieux économiques et l'administration; il doit être mis en œuvre dès 2004.

Afin d'établir une hiérarchie des priorités en matière d'investissements, une grille de critères a été constituée qui permet d'évaluer les effets des investissements sur la croissance. En 2003, pour la première fois, tous les investissements de plus d'un million de francs ont été examinés par la Direction de l'économie publique en fonction de cette grille, dans le cadre de la procédure de corapport. Enfin, un rapport sur le développement de la stratégie de croissance a été rédigé sur la base des recommandations du Conseil économique. Dans le cadre de ce projet, les possibilités et les limites de l'action cantonale en matière de politique économique ont été démontrées, l'inventaire des projets des Directions en cours favorisant la croissance établi, les quatre scénarios de développement possibles pour le canton de Berne esquissés et les mesures concrètes pour répondre à ces objectifs identifiées. Ces travaux ont permis de préparer une proposition de stratégie qui comprenne des mesures concrètes et de la soumettre à l'approbation du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil en 2004.

Les données concernant la situation économique du canton de Berne ont aussi été régulièrement traitées durant l'exercice. Alors que le PIB est demeuré inchangé dans le canton de Berne, celui du pays a baissé de 0,4 pour cent en moyenne. Le taux de chômage du canton, de 2,8 pour cent, a été de presque un pour cent inférieur à celui du pays, de 3,7 pour cent en moyenne.

3.2 Rapports des offices

3.2.1 Secrétariat général

3.2.1.1 Organisation/tâches

Conformément à ses tâches transversales, le Secrétariat général a assuré pour la Direction de l'économie publique, à l'interne comme à l'externe, les prestations concernant le soutien de la direction, les finances et le personnel, la gestion des locaux, l'informatique, le service juridique et la traduction. Pour l'exercice 2003, les projets suivants doivent notamment être mentionnés: l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP), la Nouvelle gestion publique (NOG), la Réorganisation de l'informatique (ECO-IT) et l'Optimisation des structures et des déroulements au sein du Secrétariat général (OptiSG).

ESPP: en vertu de l'ESPP, la Direction de l'économie publique a été soumise à une complète réorganisation. Le Secrétariat général a

participé à la préparation des différentes décisions dans le cadre des différentes organisations de projet. Il a également dirigé les travaux relatifs à la fusion de l'OCIAMT et de l'ODECO en un nouvel office, le beco Economie bernoise, ainsi qu'au regroupement de l'OAGR et de l'ONAT au sein d'une même structure, l'OAN.

NOG: les instruments de gestion nécessaires ont été élaborés et adoptés sous la responsabilité du Secrétariat général. La structure des groupes de produits et des produits a été consolidée. Par ailleurs, le Secrétariat général a établi les conventions de prestations pour l'année test 2004 en collaboration avec les offices.

ECO-IT: la Division informatique de l'OCIAMT a été rattachée à la Division informatique du Secrétariat général. Les mesures de réorganisation qui s'imposaient ont été mises au point afin d'augmenter l'efficacité des services informatiques au sein de la Direction de l'économie publique et de les uniformiser.

OptiSG: le changement de secrétaire général a amené l'organisation du Secrétariat général à être adaptée en conséquence, de sorte à réunir en un seul champ d'activité – le soutien de la direction – les anciens domaines que sont l'économie, l'agriculture, les forêts et la nature. Dans le même temps, les déroulements des tâches entre le Secrétariat général et les offices ont été examinés et au besoin remaniés, tandis que les différents contrôles étaient regroupés. Dans le contexte de ces travaux, le Service de traduction a lui aussi été remodelé. Il a en effet été décidé de fusionner les deux services de traduction qui existaient alors en vue d'augmenter leur efficacité.

3.2.1.2. Service juridique (SJ)

Le Service juridique a traité 93 recours (88 nouveaux) au cours de l'exercice. Le Tribunal administratif en a rejeté quatre contre des décisions de la Direction de l'économie publique, tandis qu'une procédure de recours a été classée. La Commission de recours du DFE et le Tribunal fédéral ont rejeté chacun un recours. Le Service juridique s'est en outre occupé de travaux législatifs, notamment dans les domaines du marché du travail, de la chasse, de l'organisation, de la mise en réseau écologique ainsi que de l'offre de logements.

3.2.1.3 Assurance immobilière Berne (AIB)

Les recettes de primes se sont élevées à 173,6 millions de francs. Ceci correspond à une augmentation de 2,7 pour cent par rapport à l'année précédente.

Etant donné que les primes pour la réassurance ont augmenté, le produit total résultant des assurances a toutefois régressé légèrement (-2,7%).

Comme ce fut déjà le cas l'année précédente, l'évolution des dommages considérés dans leur globalité s'est située dans la moyenne. Avec 70,9 millions de francs, le montant des dommages causés par le feu a été un peu supérieur à la moyenne de plusieurs années (CHF 64,2 mio). L'augmentation étonnamment massive des incendies dans des établissements de restauration bernois, au cours des trois dernières années, a incité l'AIB à mettre en œuvre des mesures préventives. Des mesures sur le plan de la protection contre les incendies et des mesures actuarielles sont prévues. Avec 39,4 millions de francs, le montant des dommages naturels est certes plus élevé que les chiffres de l'année précédente, mais il est inférieur à la moyenne sur dix ans (CHF 57,8 mio).

En 2003 aussi, l'AIB a dépensé 29,4 millions de francs pour le domaine de la sécurité-incendie. Avec 13,8 millions de francs, les frais administratifs se situent dans le cadre de l'année précédente. L'évolution des marchés financiers a de nouveau permis à l'AIB de réaliser un produit du capital positif (CHF 53,0 mio). Les réserves techniques nécessaires ont pu être alimentées dans la mesure habituelle. Le compte 2003 est grevé par une provision extraordinaire

d'un montant de 9,1 millions de francs. Il s'agit en l'occurrence d'une prétention de l'Administration fédérale des contributions en rapport avec les droits de timbre. Cette revendication est contestée par l'AIB et fait l'objet d'une procédure de recours. Afin de respecter le principe de précaution selon le code des obligations, la somme contestée est entièrement mise de côté. Malgré tout, l'année 2003 se solde par un excédent de recettes de 8,6 millions de francs.

Un sondage effectué auprès des clients en l'an 2000 a révélé que beaucoup d'entre eux souhaitent davantage d'informations au sujet des divers thèmes concernant la maison. Par la mise en service de la nouvelle plate-forme www.infomaison.ch sur l'Internet, en septembre 2003, l'AIB et l'Association des propriétaires fonciers ont voulu satisfaire ce besoin au moyen d'un vaste éventail de thèmes et en encourageant par la même occasion les mesures de prévention. L'opération a été couronnée de succès: 30 000 visiteurs et plus de 150 000 consultations de pages dès les trois premiers mois d'exploitation du site.

Pour encourager la participation de la population à la tâche sociale importante qu'est la prévention des dommages, l'AIB a pour la première fois mis au concours le «Prix Prévention». Les contributions pratiques visant à empêcher ou réduire les dommages causés par le feu et les dommages naturels devraient ainsi être encouragées. En novembre, le jury a sélectionné trois projets sur 33 candidatures. Le lauréat a été désigné lors de la première remise du Prix le 23 février 2004. Le Prix doté de 20 000 francs sera attribué tous les deux ans.

La décharge du compte par le conseil d'administration est encore en suspens. Pour de plus amples détails, il convient par conséquent de se référer au rapport de gestion de l'AIB paraissant à la fin d'avril 2004.

3.2.2 Office de l'agriculture (OAGR)

L'exercice agricole 2003 a été marqué surtout par un été caniculaire et très sec. Le mois de juin s'est révélé le plus chaud depuis l'introduction des services météorologiques. La sécheresse a été particulièrement ressentie dans plusieurs régions du Mittelland. La chaleur estivale extrême n'a pas manqué d'avoir des retombées sur tous les secteurs de production ou presque. En plaine on a manqué de fourrage, alors que la production de foin sur les alpages a largement dépassé la moyenne. Les moissons ont débuté avec un mois d'avance; la quantité de blé récolté s'est avérée moins importante que d'habitude mais de qualité nettement supérieure. Les champs de maïs, de pommes de terre et de cultures spéciales ont beaucoup souffert de la sécheresse. Les betteraves sucrières par contre ont subi moins de dommages et ont donné un rendement moyen.

D'après les premières estimations, la valeur totale des biens de consommation produits en Suisse par le secteur économique agricole s'est chiffrée l'année dernière à près de 9,9 milliards de francs et accuse ainsi une baisse de six pour cent par rapport à la moyenne des trois exercices précédents. L'évolution du revenu agricole reste préoccupante. En effet, le revenu moyen par exploitation agricole du canton de Berne est aujourd'hui à peine supérieur à 42 000 francs (CHF 51 500.-). Dix pour cent des domaines agricoles accusent un résultat d'exploitation négatif, ce qui signifie que leur survie est gravement compromise.

Le marché laitier s'est remis des turbulences subies l'année précédente lors de la débâcle de l'entreprise Swiss Dairy Food (SDF). Cette accalmie s'explique principalement par la diminution des livraisons laitières, une régression dont l'origine est à chercher précisément dans la pénurie de fourrage et la diminution subséquente des effectifs de vaches laitières. Néanmoins, une restructuration profonde est en cours dans le secteur des fromageries et de l'économie laitière en général. Ainsi, uniquement dans le canton de Berne, ce ne sont pas moins de 45 fromageries qui n'ont pas pu re-

nouveler les contrats annuels d'acquisition du lait pour l'exercice écoulé.

3.2.2.1 *Production, compétitivité*

En 2003, 23246 animaux bovins ont été vendus sur les marchés publics surveillés (2002: 23246). Le canton a encouragé la concurrence et la transparence sur ces marchés publics en allouant des contributions subsidiaires à l'organisation du marché et au regroupement de l'offre dispersée, dont s'est chargée l'agriculture elle-même. Grâce à ce regroupement, les producteurs ont pu vendre les animaux 9,3 pour cent plus cher en moyenne que les prix d'estimation officiels, ce qui correspond à des recettes supplémentaires globales de 2,4 millions de francs. L'OAGR a conclu avec les organismes PROVIANDE et LOBAG un nouveau contrat de prestations portant sur la désignation, l'organisation et la surveillance des marchés publics bernois où se pratique le commerce du gros bétail, des veaux d'étal et des moutons. Cette convention régleme les modalités objectives de taxation et de mise aux enchères du bétail conformément aux directives de la nouvelle politique agricole de la Confédération (PA 2007).

Complétant les prestations de la Confédération, le canton offre une prime supplémentaire pour favoriser la vente d'animaux provenant des régions de montagne: tout achat d'une vache de montagne donne droit à une prime de promotion de 150 francs par tête. Par ce mécanisme, le canton a favorisé l'écoulement de 2030 animaux des régions de montagne (2526) en octroyant 361 200 francs de subventions cantonales (CHF 505200.-).

Au moyen d'un sondage primaire quant à la promotion des spécialités régionales (VoL00062), on a testé l'efficacité de la contribution cantonale affectée au produit partiel «Commercialisation régionale», ce qui a permis d'en tirer les conclusions utiles. A la demande d'une organisation professionnelle de promoteurs bernois, composée de sept groupements de commercialisation régionale, l'OAGR a présenté à la Confédération, à fin novembre, une demande de soutien en faveur du projet dit des «Produits régionaux bernois». En application des principes de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles (RS 916.010), ce projet a pour but de soutenir financièrement des initiatives visant précisément à encourager les ventes au niveau suprarégional et cantonal. Conformément au plan de financement conçu pour ce projet, il est prévu de générer à cet effet pour les quatre prochaines années (2004 à 2007) une réserve de fonds suffisante, pouvant atteindre jusqu'à onze millions de francs. Pour ce qui est du projet visant à maintenir et consolider le revenu tiré du lait, il a été mené à bon port à fin avril, avec quelques avantages pratiques pour les producteurs et les utilisateurs.

Pour l'amélioration des infrastructures, 15,0 millions de francs (CHF 13,8 mio) ont été garantis par le biais de contributions d'amélioration structurelle, et 16,7 millions de francs sous forme de contributions fédérales. En tout, c'est un volume bâti de 69,3 millions de francs qui a été dégagé sous forme de contributions aux améliorations foncières. Les contributions cantonales ont été attribuées pour 31 pour cent (44%) à des projets du secteur du bâtiment et le reste à des projets du génie rural. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des demandes a diminué de 15 pour cent en ce qui concerne le bâtiment, alors qu'il a augmenté de 50 pour cent quant au génie rural. Durant l'exercice écoulé, une somme de 685 000 francs a été investie en faveur de mesures strictement écologiques. Dans le secteur du génie rural, l'accent s'est porté sur les ouvrages communautaires d'aménagement de chemins (accès aux fermes), les améliorations foncières intégrales et les alimentations en eau. De nombreux projets de mise en réseau écologique ont été en outre réalisés, tels que des planifications écologiques assistées, des remises à l'état naturel de cours d'eau dans le cadre d'améliorations foncières intégrales ou encore des mesures de substitution comme la création de zones humides et sèches ou la plantation d'arbres à

haute tige et de haies. Environ 37 pour cent (18%) des crédits alloués par le canton sont allés à l'Emmental, environ 29 pour cent (38%) à l'Oberland, environ 18 pour cent (11%) au Mittelland, environ 12 pour cent (23%) au Jura bernois et les 4 pour cent restants (10%) au Seeland.

En 2003, la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) s'est vu adresser 515 demandes de prêts et de crédits remboursables sans intérêts et demandes de crédits à la construction par des corporations en région de montagne. Pendant l'exercice écoulé, l'organe compétent de la CAB a ainsi accordé des prêts et des crédits à la construction pour un montant de 58,3 millions de francs. Cette somme comprend aussi l'octroi d'un prêt selon la loi fédérale sur les forêts. 52 demandes de contribution financière ont été approuvées en vertu de la loi fédérale concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne ainsi qu'en application des textes législatifs cantonaux correspondants; ainsi, 62 assainissements de logements ont bénéficié d'un subventionnement.

Depuis 1995, des analyses de sondage effectuées régulièrement sur le cheptel national permettent de dépister toutes les maladies dont l'éradication est prescrite en Suisse par l'ordonnance sur les épizooties. Les résultats de ces examens vétérinaires certifient en permanence l'excellent standard de qualité du cheptel gardé en Suisse et garantissent aux consommateurs que les produits indigènes d'origine animale qu'ils achètent sont dignes de confiance. Les analyses réalisées en 2003 sur les effectifs bovins, ovins, caprins et porcins du canton de Berne, pour le dépistage des épizooties virales ou bactériennes, ont donné partout des résultats négatifs.

Dans la lutte contre les maladies pulmonaires infectieuses du porc (PE et APP), la campagne d'assainissement intégral commencée en 1996 sur l'ensemble de l'Oberland bernois est achevée. Il s'agit maintenant de conserver durablement cet état de santé optimal moyennant des mesures de surveillance ciblées et permanentes.

Concernant l'ESB, on a encore décelé deux cas positifs, alors que treize cas de suspicion ont abouti à un diagnostic négatif.

Les paiements directs et les contributions (22 mesures) versés aux paysannes et paysans bernois à titre de compensation pour leurs prestations d'utilité publique se sont élevés à 486,5 millions de francs, dont 4,8 millions de francs à la charge du canton (1%). 12 617 exploitations ont satisfait les exigences en matière de prestations écologiques et ont ainsi pu bénéficier de contributions selon l'ordonnance fédérale sur les paiements directs. La proportion d'exploitations biologiques est passée à 11,1 pour cent (+ 0,4%).

3.2.2.2 *Bases de l'existence, associations vitales*

Des subventions fédérales d'un montant de 17,7 millions de francs ont été versées, au titre de mesures de compensation écologique, pour une surface totale de 14 534 hectares et pour 422 226 arbres fruitiers à haute tige de grande valeur écologique.

Les contributions pour la conversion à des méthodes de culture ménageant le sol sont limitées depuis 2002 à un plafond de 600 000 francs. Une surface de près de cinq pour cent des terres ouvertes du canton de Berne est cultivée sans charrue conformément au contrat de conversion conclu. Cela représente en tout 458 exploitations agricoles, couvrant une superficie globale sous contrat de 2485 hectares. La liste d'attente des entreprises candidates comprend une quarantaine de nouveaux domaines inscrits. Le projet pilote «nitrate» de Walliswil (Haute-Argovie) en est à sa quatrième année de réalisation, sur un total de dix. Dès le début du projet, la teneur en nitrate détectée est en constante régression. Suite à l'infestation exceptionnelle de hannetons, le champignon *beauveria brongniartii* a été utilisé pour la lutte biologique contre les larves, avec succès, dans la région d'Interlaken sur une surface de 360 hectares. Pour prévenir la propagation de la jacobée, une mauvaise herbe vénéneuse et envahissante, des visites d'inspection des cultures ainsi que des cours ont été organisés à l'intention des

paysannes et des paysans, et des communiqués d'information spécifique ont été publiés dans la presse professionnelle. En outre, des mesures d'éradication ont été testées sur place, dans les champs de la région de Rüeeggisberg, en collaboration avec la station de recherches agronomiques FAL de Reckenholz. Le feu bactérien, la maladie bactérienne la plus néfaste pour les vergers de fruits à pépins, a continué de se propager dans le canton de Berne et menace maintenant de compromettre sérieusement l'arboriculture fruitière. De nombreux arbres fruitiers à haute tige, particulièrement précieux pour la production de fruits, ont également été contaminés. Il a fallu arracher 1379 plantes, dont la plupart dans des vergers de l'Emmental. Les campagnes de prévention et de surveillance ont occasionné des dépenses record.

3.2.2.3 *Paysage typique, paysage cultivé*

75 instances locales ou régionales ont bénéficié de mesures de compensation écologique pour un montant total de 606 787 francs. La participation cantonale se monte à environ 73 pour cent. Cette somme a permis de soutenir le maintien de 595 hectares de surfaces de compensation écologique, de 1793 arbres isolés et de 26 450 arbres fruitiers à haute tige. L'ordonnance fédérale sur la qualité écologique a permis en outre d'accorder une contribution financière en faveur d'une surface globale de 1038 hectares présentant une qualité écologique particulière; 1175 exploitants ont reçu en tout 864 206 francs. 4,26 millions de francs ont enfin été versés sous forme de contributions à la pente destinées à 5915 exploitants, pour 16 402 hectares de terrains en forte pente avec fauche dans les zones de montagne et de colline.

3.2.2.4 *Identité paysanne, formation et vulgarisation*

Sur la base de l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP) il a été décidé de fermer l'Ecole d'agriculture de Schwand-Münsingen. Dès l'automne 2005, les cours de formation agricole seront donc tous transférés à l'Ecole d'agriculture de Rütli, à Zollikofen, et la formation basique et continue en matière d'économie familiale rurale sera répartie entre les Inforama de Hondrich et de Waldhof-Langenthal. Ces mesures de restructuration ne porteront nullement préjudice à la qualité des prestations, qui devra rester irréprochable.

Avec 369 nouveaux contrats d'apprentissage agricole passés en 2003, l'effectif des apprentis paysans a connu pour la première fois depuis longtemps un réel accroissement (+ 20 par rapport à l'exercice précédent). En même temps, la demande de formation en agriculture pour un cycle spécial du deuxième degré a continué de s'accroître. Après une année d'interruption, il a été possible, grâce au nombre suffisant et réjouissant d'inscriptions, de reprendre les cours spécialisés en agriculture biologique. Pendant l'année sous revue, 174 personnes ont obtenu le certificat fédéral de capacité. Pour la première fois, les cours de l'école professionnelle des métiers relevant de l'équitation ont été intégrés dans les programmes Inforama au plan intercantonal. La nouvelle formation de deux ans, instituée avec certificat, a déjà suscité un vif intérêt. 26 candidats ont opté aussitôt pour cette variante accélérée, destinée en particulier aux personnes douées d'esprit pratique, et auront ainsi l'occasion d'acquérir une bonne instruction de base dans une exploitation didactique agricole.

Grâce au système modulaire, 49 cours avec examens supérieurs de spécialisation ont été organisés en 2003, totalisant ainsi plus de 5000 journées d'enseignement agricole. 54 personnes ont réussi les épreuves professionnelles supérieures et 47 autres ont obtenu la maîtrise fédérale.

Le service de vulgarisation en agriculture et en économie familiale a complété sa palette de prestations. Face aux mutations imposées par la nouvelle politique agricole, les questions posées par la clien-

tèle lors des consultations deviennent de plus en plus complexes et ardues. C'est pourquoi les centres régionaux de vulgarisation ont joint à leurs équipes de «généralistes» de nouveaux réseaux de spécialistes aptes à résoudre de manière optimale les problèmes d'actualité les plus divers que la paysannerie moderne doit affronter. Des cercles de coopération fourragers ont été créés à titre de nouvelle forme de vulgarisation à la base et ont remporté un réel succès dès le début. Les problématiques soumises par les agriculteurs ont reflété surtout les difficultés économiques du moment. La transformation de l'entreprise, la nouvelle orientation de la production et la survie économique de la famille paysanne constituent toujours plus souvent la principale préoccupation soumise à l'appréciation du vulgarisateur agricole. Enfin, le service de vulgarisation a continué de participer activement aux projets de mise en réseau dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique.

Le nouveau système de formation modulaire pour devenir «paysanne avec certificat professionnel» a fait ses preuves. Ainsi, durant l'exercice sous revue, ce ne sont pas moins de 113 femmes qui ont acquis par cette voie de multiples compétences spécifiques de pointe en agriculture et en économie familiale. Cette instruction s'effectue en partie sous forme de cours échelonnés (un jour d'école par semaine, en parallèle à l'activité pratique à la ferme). Au début de l'année, l'Ecole d'économie familiale de Waldhof a introduit avec succès dans le programme de cours réservé aux cheffes d'exploitation agricole: le nouveau module «Ménage paysan et société d'aujourd'hui». L'offre a été coordonnée avec les cantons de Soleure, Lucerne, Argovie et Bâle-Campagne. Durant l'année sous rapport, 1200 personnes du milieu rural ont fréquenté un ou plusieurs cours de perfectionnement organisés par l'Inforama de Waldhof en matière d'économie familiale. Dès l'année scolaire 2003/04, cet Inforama mettra encore sur pied un cours d'école professionnelle pour 20 participantes en première année d'apprentissage. La plupart des candidates accomplissent l'année d'apprentissage de base dans un ménage paysan. Le stage écologique a été suivi par 15 participantes et participants, dont 14 avaient déjà trouvé une place d'apprentissage pour la fin de l'année scolaire.

Dans le secteur spécialisé des cultures maraîchères, les 17 apprentis ont tous réussi leur examen final. 23 nouveaux candidats viennent de commencer le cycle suivant de formation maraîchère. Le système modulaire a également été introduit pour la formation continue en maraîchage; après avoir été restructuré en 2002, il est maintenant remis en pratique. En outre, des cours spéciaux ont été dispensés pendant trois semaines à 60 jeunes ingénieurs agronomes d'Europe de l'Est, venus travailler pendant 18 mois dans une entreprise maraîchère suisse.

Le Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütli (CLD) a organisé pour la dernière fois les cours de son école spécialisée en laiterie/fromagerie. La fermeture définitive du CLD est programmée pour la fin de l'année 2004. Grâce aux activités du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL-Berne), il a été possible d'assurer une contribution importante en matière de formation et de vulgarisation pour préserver le haut niveau de qualité du lait et du fromage.

3.2.2.5 *Responsabilité personnelle, administration*

Le système d'informatique agricole GELAN, commun aux cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure, a permis d'introduire avec succès le module de gestion du personnel. Les paiements directs ont pu être versés dans les délais. En plus de l'acompte habituel et du versement principal, un deuxième acompte exceptionnel a été versé en octobre compte tenu de l'extrême sécheresse.

Les travaux entrepris pour le projet d'intégration de l'Office de la nature ont été poursuivis activement et avancent très bien. Ainsi, le nouveau service cantonal visé par la fusion, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), est devenu fonctionnel au 1^{er} janvier 2004.

3.2.3 Office du développement économique (ODECO)

L'ODECO et l'OCIAMT ont fusionné le 1^{er} mai en un nouvel office, le beco Economie bernoise. Les entreprises, employeurs et salariés peuvent désormais s'adresser à un seul et même interlocuteur au sein de l'administration cantonale pour les questions de conditions de travail, de marché du travail, de protection contre les immissions, de promotion économique ainsi que de tourisme et de politique régionale. Les nouvelles structures ont été mises en place et le Directoire ainsi que les responsables des différents domaines nommés en espace de seulement quatre mois.

3.2.3.1 Mesures de soutien à l'activité économique

Différents projets, établis sur la base du rapport 2001 du Conseil économique, ont été poursuivis. L'existence d'une planification globale de l'investissement public constitue un préalable à l'établissement de priorités à un stade précoce, dans un objectif de croissance. Cela doit être réalisé d'ici fin 2004 au plus tard. Durant la phase transitoire, les investissements d'un volume net égal ou supérieur à un million de francs seront évalués au cas par cas dans une perspective de croissance. En 2003, la Direction de l'économie publique a évalué 21 projets auxquels le canton a participé financièrement à raison de plus de 180 millions de francs. Environ 45 pour cent d'entre eux ont un effet moyen à élevé sur la croissance. Sous le titre «Réexamen des procédures et prescriptions», des mesures visant à simplifier les procédures publiques et à améliorer les rapports entre l'administration et les entreprises ont été introduites. Les premières mesures concrètes consistent par exemple à créer un poste de coordinateur de la fiscalité des entreprises à l'Intendance des impôts ou à établir des contacts systématiques entre l'Office de la circulation routière et de la navigation et des segments importants de la clientèle. La cellule «Kernteam Grossprojekte» revêt une importance particulière. Ainsi, le canton dispose de structures d'accompagnement pour les auteurs d'initiatives, les investisseurs et les communes dans la réalisation de projets d'envergure. La «Kernteam Grossprojekte», dans laquelle les chefs des divisions et des offices cantonaux dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la fiscalité sont représentés, peut désigner un interlocuteur cantonal et définir ses tâches dans un cahier des charges. Il est de cette manière assuré que le contact des auteurs d'initiatives, investisseurs et autorités communales avec l'administration cantonale a un visage. Actuellement, douze projets de grande ampleur sont traités par des interlocuteurs privilégiés au sein de l'administration cantonale. Le «Mystery Park» d'Interlaken, le golf de la Migros à Münchenbuchsee ou le terminal cargo à Wiler/Utzenstorf sont des exemples de réalisation de projets réussie.

Le rapport sur la situation économique a été publié en mai. Il réunit et analyse les informations les plus récentes, dont entre autres celles du dernier recensement des entreprises. Les travaux relatifs au rapport sur la stratégie de croissance ont en outre été entamés.

3.2.3.2 Aide aux régions

Le soutien autrefois accordé à des projets portant sur les infrastructures de base a été apporté à des projets de développement. L'importance des aides financières se situe au niveau de celles des années précédentes.

Les critères d'octroi d'aides financières aux chemins de fer touristiques de montagne ont été adaptés aux dernières conditions du marché. Les chemins de fer ne bénéficient d'un soutien que lorsqu'ils s'engagent à renforcer davantage la collaboration régionale. Les prêts d'aide aux investissements seront désormais accordés à condition que les bénéficiaires mènent des restructurations sous

forme de coopérations ou de fusions. Les entreprises qui ne collaborent pas avec la destination ou la région de sports d'hiver ne recevront en principe aucune aide financière. Ces nouveaux critères sont valables depuis le début de la saison d'hiver 03/04.

Les contrats nécessaires ont été conclus avec les acquéreurs du domaine de Tägermatt à Münsingen qui avait été mis au concours public. Après une phase difficile en été, l'organisme responsable voit son projet de nouveau en cours.

3.2.3.3 Tourisme

La création de destinations dans l'Oberland bernois s'est achevée par la destination Simmental-La Lenk. Neuf organisations touristiques performantes au niveau régional, voire supracantonal, ont ainsi vu le jour. La Direction de l'économie publique a conclu avec chaque destination des mandats de prestations individuels fixant les objectifs, les mesures ainsi que les indicateurs pour le contrôle de gestion. Les contrats portent principalement sur la création de coopérations et de destinations, une offensive qualité, la définition de pôles touristiques, le professionnalisme de la comptabilité, le classement des logements de vacances et la propagation du label «Safety in Adventure». Dans le Mittelland bernois, les débats concernant la création de nouvelles destinations se sont poursuivis. Pour le Jura bernois, les directions de l'économie publique des deux cantons concernés, Berne et Jura, ont convenu d'entreprendre un projet commun afin de mieux développer la collaboration dans le domaine du tourisme.

Les travaux relatifs à la révision de la loi sur l'encouragement du tourisme se sont également poursuivis. Sur la base d'une analyse approfondie du besoin de réforme et de l'évolution au niveau fédéral, il a néanmoins été renoncé à étendre la législation au domaine du développement régional, tel que cela avait été annoncé dans le dernier rapport de gestion. Au niveau fédéral, le rapport sur le tourisme et la révision de la législation sur l'encouragement à l'hôtellerie ont fait l'objet de délibérations et ont été mis en œuvre.

A l'instar des années précédentes, la demande de prestations d'encouragement est restée très faible, aussi bien au niveau des infrastructures que de l'hôtellerie. Cela s'explique par les possibilités d'investissement limitées autant des pouvoirs publics que des investisseurs privés dans l'hôtellerie.

3.2.3.4 Logement

Dans le cadre de l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP), le Conseil-exécutif a décidé de n'établir aucun nouveau programme d'encouragement à la construction de logements au niveau cantonal. Lors de la session d'avril, le Grand Conseil a donc voté une révision de la loi sur l'amélioration de l'offre de logements ainsi que du décret encourageant la construction et l'accès à la propriété de logements. La révision est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004. Les prestations déjà assurées continueront à courir jusqu'en 2025 au plus tard. L'amélioration du logement dans les régions de montagne sera néanmoins encore soutenue par des subventions. L'exécution de cette mesure incombe à l'Office de l'agriculture.

3.2.3.5 Promotion économique (PEB)

La PEB a encouragé au total 67 projets qui doivent créer à moyen terme environ 950 nouveaux emplois et générer 360 millions de francs d'investissement. Ne sont pas compris dans ce chiffre les services de conseils et de courtage aux entreprises, qui ont augmenté en 2003. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entreprises bernoises déjà existantes à bénéficier d'un soutien a augmenté de 52 pour cent. Les créations d'entreprises encouragées

par la PEB ont elles aussi été plus nombreuses. Enfin, sur les 67 projets soutenus, 41 ont concerné des entreprises qui existaient déjà et 17 des entreprises nouvellement établies.

Sur l'ensemble des projets soutenus entre 1998 et 2000, 81 pour cent ont été réalisés (état au 31.12.02). Jusqu'à fin 2002, 72 pour cent des emplois prévus dans le cadre de ces projets avaient effectivement été créés. Les investissements effectués ont été nettement plus élevés (147%) que prévu lors de l'initiation des projets. Pour ce qui est de la promotion du site d'implantation réalisée à l'étranger, la PEB se concentre sur les pays-cibles que sont les USA, l'Allemagne, l'Italie et, depuis 2003, également la France. Ce sont au total quelque 500 contacts qui ont été établis avec des entreprises. Suite à ces démarches, 55 entreprises ont visité le canton de Berne afin d'envisager la possibilité de s'y établir. L'année dernière, la PEB a ainsi contribué à ce que neuf entreprises suisses ou étrangères choisissent notre canton comme lieu d'implantation. Les branches porteuses que sont l'industrie de précision, le génie médical et les télécommunications se trouvent renforcées par ces nouvelles implantations.

A l'instar de l'année dernière, la plupart des projets encouragés proviennent des régions de Bienne-Seeland (21) et de Berne (20). Parmi les projets soutenus, 13 l'ont été dans le Jura bernois, quatre en Haute-Argovie, quatre dans l'Emmental, ainsi que cinq dans la région de Thoune-Oberland bernois. Pour ne citer que quelques exemples, il s'est agi des projets des entreprises Tofwerk à Thoune, Servicos à Aarberg, ITgroupware à Langenthal, NetModule à Niederwangen, Genesis Communication à Ostermundigen, TOGEWANet à Berne et Precitrame à Tramelan.

Le rapport relatif au contrôle de gestion des prestations de la PEB figure dans le Compte d'Etat.

3.2.4 Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT)

La question de la fusion de l'OCIAMT et de l'ODECO en un nouvel office, le beco Economie bernoise, est développée sous chiffre 3.2.3 concernant l'Office du développement économique (ODECO).

3.2.4.1 Marché du travail

Le taux de chômage en 2003 a énormément augmenté par rapport à l'année précédente. Il est passé de 2,7 pour cent (en décembre 2002) à 3,2 pour cent (en décembre 2003). Une forte hausse du nombre de personnes à la recherche d'un emploi a également été enregistrée (de 3,9% à 4,6%). La moyenne relevée dans le canton de Berne est néanmoins d'environ un pour cent inférieure à celle de l'ensemble de la Suisse, ce qui représente en valeur absolue à fin 2003 16 908 chômeurs et 24 148 personnes à la recherche d'un emploi.

Le taux de chômage reflète l'évolution de l'économie en général. Diverses mesures de licenciements prises par des entreprises bernoises, annoncées à l'été et à l'automne, ont eu des conséquences vers la fin de l'année et le nombre de postes à repourvoir est demeuré à la baisse.

La progression du chômage n'a cependant pas encore atteint son maximum. Il faut s'attendre à ce qu'il continue d'augmenter début 2004, malgré la reprise économique qui se profile. Par ailleurs, les effets de la croissance annuelle du PIB dans le canton de Berne – de 1,2 pour cent selon les prévisions (institut BAK) – ne se feront vraisemblablement sentir sur le marché du travail qu'au cours du second semestre au plus tôt.

Le nombre sans cesse croissant de chômeurs a amené le secteur Service de l'emploi, chargé de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), à créer de nombreux emplois financés par l'assurance-chômage. Ainsi, fin 2003, 386 personnes, soit 34 pour cent

de plus qu'à fin 2002, suivaient un programme d'occupation. Des ressources en personnel supplémentaires ont permis de faire face à cette charge de travail. A cet égard, le nombre de clients par conseiller ou conseillère en personnel fait office d'indicateur. Alors que la norme est de 120, on relevait fin 2003 125 clients en moyenne.

La Caisse d'assurance-chômage a elle aussi été lourdement mise à contribution du fait de cette évolution. Pour le seul mois de décembre, 16 000 versements d'indemnités ont été effectués; en 2003, leur montant s'est élevé à 343 millions de francs. Un nouvel accord de prestation a été conclu avec le seco pour les années 2004 à 2008.

Autant le Service de l'emploi que la Caisse d'assurance-chômage se sont vu attribuer un bonus pour leurs prestations en 2002. Il sera essentiellement utilisé en faveur du personnel, soit notamment pour le développement de ce dernier ainsi que pour la formation d'équipes et les cours de perfectionnement. Des primes individuelles n'ont en revanche pas pu être accordées en raison de la législation sur le personnel.

3.2.4.2 Protection des travailleurs, commerce et industrie

Davantage de requêtes en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail ont été évaluées, aussi bien dans le domaine de la construction que dans le cadre de l'aménagement d'installations industrielles et artisanales. Elles ont été au total 803 à être traitées en 2003 (contre 722 l'année précédente). Globalement, 650 contrôles ont été opérés dans les entreprises (contre 813 l'année précédente). Sur ce nombre, 324 audits de sécurité (contre 440 l'année précédente) ont été réalisés selon le cahier des charges de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Si aucune insuffisance grave n'a été relevée, il est cependant apparu nécessaire de consacrer beaucoup de travail à la mise en œuvre des directives de la CFST.

La loi fédérale du 23 mars 2001 sur le commerce itinérant ainsi que la loi fédérale du 6 mars 2001 sur le crédit à la consommation (LCC) sont entrées en vigueur en 2003. La procédure cantonale concernant l'octroi et l'entremise de prêts et de crédits a été révisée. A compter du 1^{er} janvier 2004, les requérants devront satisfaire aux exigences professionnelles prévues par le droit fédéral. Les autorisations accordées aux commerçants itinérants sont délivrées par les préfectures et celles accordées aux forains et aux exploitants de cirque sont établies par le beco. L'introduction de ces dispositions s'est effectuée sans problèmes majeurs.

Le nombre de préavis concernant la réduction des horaires de travail a été à nouveau plus élevé par rapport à l'année précédente. Les annonces de pertes de travail ont également fortement augmenté en raison des mauvaises conditions météorologiques durant les mois de février et mars.

Pour la deuxième année consécutive aux Accords bilatéraux, le nombre de demandes impliquant des travailleurs étrangers est demeuré constant et aucune autre immigration importante n'a à nouveau pu être constatée.

La Surveillance du travail du beco a traité au total 1753 annonces de cas par l'intermédiaire de la Centrale de coordination pour les mesures de lutte contre le travail au noir. Les rapports établis lors des contrôles de chantiers dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre ont été pris en compte. Les annonces de cas, évaluées et transmises aux organes d'exécution compétents, ont donné lieu à 88 dénonciations pénales. La plupart des infractions relevaient du droit des étrangers. Les actions et les campagnes de prévention à l'attention du public ont constitué une autre priorité.

Le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne a contrôlé au total 463 332 chronomètres pour l'industrie horlogère. Le résultat de l'année dernière (528 000) n'a pas été atteint.

3.2.4.3 Protection contre les immissions

La qualité de l'air en 2003 a été marquée par différentes périodes avec des teneurs en polluants parfois très élevées. En hiver, de longues périodes de froid ont provoqué une forte poussée des charges en dioxyde d'azote et en poussières fines. En été, des concentrations d'ozone record ont été enregistrées dans le canton de Berne comme dans les autres cantons. A certains endroits, la valeur limite a été dépassée jusqu'à 800 heures. Afin de répondre au besoin accru en informations concernant l'ozone, un service de SMS ainsi qu'une plate-forme d'information sur Internet ont été mis en place.

Les charges d'ozone en été comme les charges en dioxyde d'azote et en poussières fines respirables sont dues à des émissions polluantes notamment produites lors de la combustion d'agents énergétiques fossiles. Les mesures introduites par le plan de mesures de protection de l'air semblent toutefois avoir des effets: les oxydes d'azote, qui proviennent essentiellement du trafic motorisé, ont pu être réduits d'environ 40 pour cent et ceux provenant des solvants utilisés dans l'industrie et l'artisanat ont diminué de près de 50 pour cent.

Le système de pondération des trajets (SPT) a continué d'être consolidé dans le cadre de différents projets importants (Brünnen, Wankdorf). Les requérants et les organisations environnementales reconnaissent le SPT comme une solution innovatrice afin de coordonner protection de l'air et aménagement du territoire. La Confédération et d'autres cantons sont intéressés par ce SPT. Une plate-forme Internet a par ailleurs été mise en place en vue d'encourager la mobilité durable dans les communes et présente des exemples de solutions innovatrices en la matière.

Dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat, 250 requêtes concernant la protection de l'air, la lutte contre le bruit et la prévention des accidents majeurs ont été traitées et 220 nouveaux emplacements d'antennes de téléphonie mobile ont été examinés. Environ 60 000 installations de chauffage à l'huile ou au gaz ont de plus été contrôlées par les communes (contrôle des installations de chauffage) durant cet exercice.

3.2.5 Office des forêts (OFOR)

La lutte contre les bostryches a été poursuivie de manière rigoureuse et intensive au cours de l'année considérée dans le but de protéger les forêts encore intactes contre les dommages consécutifs causés par les bostryches. Les conditions climatiques extrêmes (longue période de sécheresse et températures très élevées) ont provoqué un développement des populations de bostryches beaucoup plus important que prévu. La sécheresse a en outre affaibli la capacité de résistance des arbres et leurs mécanismes naturels de défense contre les bostryches. L'Oberland occidental a été la zone la plus touchée. La vigueur de l'infestation a obligé à fixer des priorités très strictes. Le façonnage d'environ 360 000 mètres cubes de bois a été soutenu par des contributions. Les nids de bostryches se sont étendus dans les régions qui n'ont bénéficié ni de mesures de protection ni de contributions, provoquant des dégâts sur de grandes surfaces. Les arbres morts ou en dépérissement déparent le paysage.

Dès 2004, la lutte contre les bostryches soutenue par le canton sera limitée dans l'espace en vertu d'une décision ESPP et se concentrera désormais sur le Jura bernois ainsi que sur les régions préalpines et alpines. Des mesures spéciales de protection des forêts à fonctions protectrices importantes encore intactes sont prévues dans la zone la plus touchée. Le Service forestier s'attend à une nouvelle infestation de grande ampleur. Des mesures ciblées et un temps humide, favorable aux forêts, devraient permettre d'atteindre de bons résultats dans la lutte contre les bostryches.

3.2.5.1 Service forestier

Le projet GALILEO, consacré à l'amélioration de la compétitivité de l'économie forestière et de l'industrie du bois bernoises, a été poursuivi. Après la rédaction du rapport d'experts, une consultation a été organisée auprès des organisations et associations intéressées ainsi qu'à l'intérieur du Service forestier. Les résultats ont été consignés dans un rapport de consultation. L'Office des forêts a ensuite présenté sa propre position en juin 2003: il approuve en principe le point de vue des experts et veut mettre en œuvre la majorité des mesures proposées. Il s'agit en particulier d'encourager le développement de structures d'exploitation indépendantes des rapports de propriété, de mettre à profit les progrès techniques réalisés dans la récolte du bois, de soigner de manière ciblée les forêts à fonctions protectrices et sociales importantes et d'exercer une influence sur la révision de la loi fédérale sur les forêts.

Dix plans forestiers régionaux ont été élaborés dans huit divisions forestières. Le Conseil-exécutif en a déjà approuvé quatre.

3.2.5.2 Forêts domaniales

Les structures de direction et d'organisation de l'entreprise forestière de l'Etat ont, dans le cadre du projet SIRIUS 10, été examinées et adaptées aux nouvelles conditions régnant dans l'économie forestière et l'industrie du bois. L'organisation de projet mise en place par l'Office des forêts a entrepris de mettre en œuvre la décision d'organisation de la Direction de l'économie publique. Les membres de l'équipe de direction de la future entreprise forestière ont été nommés et la procédure de transfert du personnel chargé des soins aux forêts a été engagée. La nouvelle organisation implique des suppressions supplémentaires de postes à tous les niveaux. En 2004, les forêts domaniales devront être détachées des divisions forestières et rassemblées au sein d'une nouvelle division indépendante qui portera le nom «Entreprise Forêts domaniales» et sera la plus grande entreprise du genre en Suisse.

3.2.6 Office de la nature (ONAT)

Les priorités de l'exercice ont été: l'entrée en vigueur et l'introduction de la nouvelle législation sur la chasse et la protection de la faune sauvage; la poursuite des études sur les causes des modifications des organes génitaux des corégones du lac de Thoune; le suivi d'un grand nombre de projets de régénération des eaux financés par le Fonds pour la régénération des eaux à hauteur d'un montant record de 5,6 millions de francs (les moyens du Fonds sont ainsi pratiquement épuisés); les travaux préliminaires pour le transfert et l'intégration des trois inspections dans le nouvel Office de l'agriculture et de la nature avec effet au 1^{er} janvier 2004.

3.2.6.1 Inspection de la pêche (IP)

La sécheresse a eu de graves conséquences sur le niveau des eaux. Pendant plusieurs semaines, les surveillants de la pêche, aidés de nombreux bénévoles, ont dû sauver et transférer des poissons de ruisseaux asséchés vers d'autres eaux. Une forte mortalité des poissons a ainsi pu être évitée dans le canton de Berne. Depuis que des milliers d'ombres ont péri dans le Rhin, la population d'ombres de la Schadau, près de Thoune, constitue la principale réserve du genre en Suisse. Il est pour cette raison réjouissant qu'il soit renoncé aux excavations prévues dans ce site de reproduction d'importance nationale pour résoudre les problèmes d'inondations à la sortie l'Aar du lac de Thoune. Les travaux relatifs à l'élucidation des causes du recul des truites de rivière dans l'ensemble de la Suisse (projet Fischnetz) ont été achevés à la fin de l'exercice. Les résultats sont consignés dans un rapport final et ont été exposés

lors d'un colloque à Berne. Les causes de la diminution des populations de corégones dans le lac de Brienz et des modifications des organes génitaux des corégones du lac de Thoune continuent d'être étudiées. De telles recherches ne seraient pas possibles sans les établissements piscicoles cantonaux. Après des travaux préparatoires communs avec les préfectures, la délivrance des patentes de pêche annuelles et mensuelles ne se fera plus manuellement, mais par voie informatique.

3.2.6.2 Inspection de la chasse (IC)

La nouvelle loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh), l'ordonnance sur la chasse et l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS) sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2003. L'ordonnance de direction sur la chasse (ODCh) et le règlement de la chasse – actualisé chaque année – sont entrés en vigueur un mois plus tard.

La «chasse à la carte» a permis pour la première fois aux personnes autorisées à chasser de faire leur choix parmi une offre variée de patentes. Les dispositions relatives à l'octroi des patentes ont été fortement simplifiées et l'accès à la chasse bernoise a en particulier été facilité aux chasseurs non domiciliés dans le canton de Berne. La réduction et la simplification sensibles des prescriptions sur la chasse ont pour pendant une responsabilisation accrue des chasseurs. Il a entre autres été renoncé au contrôle, obligatoire depuis 1951, des chamois et chevreuils tirés. Des indications plus précises sur le déroulement de la chasse seront notées dans un carnet de contrôle du gibier tiré et feront à l'avenir l'objet d'une évaluation après la fin de la saison de chasse en perspective de la planification de la chasse pour l'année suivante.

Les nouvelles prescriptions sur la chasse ont surtout rencontré un écho positif auprès des chasseurs et chasseuses.

3.2.6.3 Inspection de la protection de la nature (IPN)

Au cours de l'exercice, la Confédération a fait entrer en vigueur le deuxième complément aux inventaires fédéraux des zones alluviales d'importance nationale et des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Le nombre d'objets bernois s'élève ainsi désormais respectivement à 49 (+ 11) et 96 (+ 30).

Sept nouvelles réserves naturelles ont été créées: les hauts-marais de Mirrenegg, Sortel, Hennenmoos, Buhütli et Fischbachmösl; les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale Le Bain et Bärmatten.

A la fin de l'exercice, il existait 1323 contrats d'exploitation pour la protection des terrains secs, avec des exploitants pour 84 pour cent de la surface totale de 5215 hectares, et 1018 contrats pour la protection des zones humides, avec des exploitants pour 85 pour cent de la surface totale de 5879 hectares. Les exploitants et exploitantes ont été indemnisés au moyen de contributions fédérales et cantonales à hauteur de 5,3 millions de francs.

43 contrats et onze contrats forestiers (zones alluviales) ont été nouvellement conclus pour des biotopes situés dans des réserves naturelles et pour la protection d'espaces animales et végétales particulièrement rares ou menacées (nombre total de contrats: 262).

8300 hectares d'associations forestières précieuses sur le plan de la protection de la nature ont pu être inventoriés. Les résultats ont été mis à disposition comme base pour l'établissement des plans forestiers régionaux.

L'IPN a pris position sur 805 projets (2002: 874), textes de loi, interventions parlementaires et affaires financières, et a accordé 212 autorisations.

3.3 Ressources humaines

3.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2003

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	16	14	15,52	11,50	27,02
Office de l'agriculture	197	137	172,86	88,46	261,31
Office du développement économique	11	12	10,00	8,90	18,90
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	49	18	45,70	16,05	61,75
Office des forêts	111	17	105,05	11,30	116,35
Office de la nature	69	8	67,60	6,40	74,00
Total au 31. 12. 2003	453	206	416,72	142,61	559,33
Comparaison avec l'exercice précédent	468	206	429,08	145,87	574,95

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Personnel chargé de l'entretien des forêts:					
Office des forêts	210	10	82,98	1,26	84,24
Division forestière 3	24	–	8,43	–	8,43
Entreprises NOG:					
Ecole de laiterie de Rütli	26	7	24,50	5,69	30,19
Promotion économique	6	8	6,00	6,90	12,90
Division forestière 3	9	1	6,00	0,40	6,40
Total au 31. 12. 2003	275	26	127,91	14,25	142,16
Comparaison avec l'exercice précédent	288	29	146,83	17,81	164,64

Occupation des postes financés par des Fonds ou par des tiers

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Fonds pour le marché du travail	–	–	–	–	–
LOTHAR	2	–	2,00	–	2,00
Fonds des épizooties	5	2	1,94	0,96	2,90
Caisse d'assurance-chômage	47	43	45,70	38,72	84,42
Offices régionaux de placement (ORP)	192	186	185,54	163,28	348,82
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	–	–	–	–	–
Autorité cantonale selon LACI	–	–	–	–	–
Total au 31. 12. 2003	246	231	235,18	202,93	438,14
Comparaison avec l'exercice précédent	194	173	185,28	150,04	335,32

¹ Le Service de logistique des mesures de marché du travail (LMMT) et l'autorité cantonale selon la LACI, tous deux financés par les fonds de tiers, ont été transférés à l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Tableau 2: Gestion des postes 2003

Unité administrative	Budget des points	Consommation des points	Réserve
Transit réserve CE			– 800,000
Secrétariat général	3 092,484	2 866,250	226,234
Office de l'agriculture	29 222,000	24 963,928	3 458,068
Office du développement économique	1 922,004	1 846,400	75,604
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	6 037,800	5 471,283	566,517
Office des forêts	12 258,828	11 234,280	1 024,548
Office de la nature	6 895,392	6 942,066	– 46,674
Total Direction	59 428,508	53 324,207	4 504,297
Comparaison avec l'exercice précédent	59 498,508	55 042,135	4 096,373

3.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Monsieur Ruedi Schneider, avocat, a quitté ses fonctions de secrétaire général fin octobre. Le Conseil-exécutif a nommé comme successeur Monsieur Albert Röstli, ancien secrétaire général suppléant et, en remplacement de ce dernier, Monsieur Peter K. Geiger, licencié en droit. Le poste de chef du nouvel office, le beco Economie bernoise, a pour sa part été attribué à Monsieur Adrian Studer le 1^{er} mai.

3.3.3 Formation

Au cours de l'exercice, des demi-journées d'information concernant l'entretien d'appréciation et de développement (EAD) ont eu lieu à l'intention de tous les collaborateurs. La Direction de l'économie publique a introduit cette mesure dans le cadre d'un projet pilote en 2003. Les expériences réalisées avec ce nouvel instrument seront analysées dans le cadre d'un sondage début 2004.

3.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
- Loi cantonale sur l'agriculture (LCAB)	1	1 ^{er} I. avril 2005, 2 ^o I. juin 2005
- Loi sur l'encouragement du tourisme (LET)	1	1 ^{er} I. avril 2005, 2 ^o I. juin 2005
- Loi sur le marché du travail (LMT)	5	
3.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
- Révision partielle de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	1	1 ^{er} I. juin 2005, 2 ^o I. nov. 2005

3.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Les «directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne» ont été largement mises en œuvre dans le quotidien de la Direction de l'économie publique. La part des femmes occupant des positions de cadres supérieures a pu être augmentée par la nomination d'une cheffe de secteur ainsi que d'une cheffe de projet au niveau de la Direction. Le «jour fixe» de la directrice de l'économie publique a par ailleurs de nouveau été organisé lors de l'exercice.

3.3.5 Remarques

Aucune remarque.

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
3.4.4 Autres projets		
- Loi concernant l'amélioration de l'offre de logements (acte législatif ESPP)	5	

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

3.5 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement milliers de fr.	Total des coûts de production milliers de fr.	Coûts de production durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Secrétariat général 4300.100	Gestion et archivage de documents ECO ² Passage à Windows XP/ projet RENO-ECO ³	850 930	1 1	1 1	2000-2003 2002-2005
Office de l'agriculture 4310.102	GELAN ⁴	3900	560	560	1999-2005

¹ Les coûts de production de l'exercice sont compris dans les charges totales des différentes unités administratives et ne peuvent pas être indiqués séparément.

² Introduit. Projet terminé. Continue d'être utilisé en tant qu'application productive.

³ Comprend toutes les unités d'organisation de la Direction de l'économie publique et se déroule comme prévu dans le cadre du projet cantonal RENO.

⁴ Système d'information sur les données agricoles GELAN-2002, projet de l'Espace Mittelland avec les cantons de FR et de SO.

3.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

3.6.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etaptes suivantes
4350	VOL00011	Sylviculture B/C, conservation des forêts protectrices menacées	S/1999	en cours d'élaboration commune avec VOL00017	
4350	VOL00017	Protection contre les dangers naturels: ouvrages paravalanches, protection contre les glissements de terrains et mesures préventives	S/1999	prise en compte des expériences de l'hiver 1999; rapport en cours d'élaboration	
4310	VOL00062	Promotion des spécialités régionales	S/2000	ACE 1955 du 2 juillet 2003	aucune
4340	VOL00103	Mesures spéciales pour la réinsertion des sans-emploi	S/2001	ACE 1432 du 21 mai 2003	
4350	VOL00018	Formation et perfectionnement professionnels dans le domaine de l'économie forestière	S/2001	en cours d'élaboration	
4350	VOL20085	Contributions à l'Ecole intercantonale de gardes forestiers de Lyss	S/2001	en cours d'élaboration	

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00064	Encouragement de la compensation écologique, communes	S/2001	retiré du contrôle de résultats	2003 en raison de la révision des bases légales (ACE 3666 du 17 décembre 2003)
4310	VOL00090	Contributions aux améliorations structurelles dans l'agriculture	S/2001	en cours d'élaboration	
4331	VOL30077	Promotion économique	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00010	Sylviculture A (jeunes peuplements)	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00015	Desserte forestière	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00016	Amélioration des conditions de gestion (forêt)	S/2002	en cours d'élaboration	
4310	VOL0044	Contributions à l'exploitation de terrains en pente et en forte pente ainsi que de pâturages d'estivage	S/2003	en cours d'élaboration	
4310	VOL0055	Services agricoles de comptabilité	S/2003	pas de contrôle de résultats, car n'est pas considéré comme une contribution cantonale	(ACE 3666 du 17 décembre 2003)
4350	VOL20086	Contributions à la recherche sur les forêts et le bois	S/2003	en cours d'élaboration	

3.6.2 Commentaire des contrôles de résultats

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.6.1	Mesures spéciales pour la réinsertion des sans-emploi
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Mesures de marché du travail pour améliorer l'aptitude au placement de sans-emploi, telles que des cours de perfectionnement professionnel, des allocations d'initiation au travail, des mesures de réinsertion, des contributions à des centres de fondateurs, institutions, entreprises pour les personnes qui n'ont pas, pas encore ou plus droit à des contributions et à des mesures financées par l'assurance-chômage, telles que des personnes qui ont exercé auparavant une activité indépendante, entrent dans la vie active, arrivent en fin de droits ou réintègrent le monde professionnel.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Les bases légales existantes suffisent. - Objectif principal 1: Encourager, par des mesures appropriées, l'aptitude au placement d'assurés n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage et réduire ainsi le chômage. - Objectif principal 2: Maintenir des emplois ou favoriser leur création par l'octroi d'aides financières à des entreprises et à des institutions. - L'efficacité en matière d'objectif de résultats ne peut être ni mesurée ni estimée, car la réduction du chômage dans le canton de Berne dépend d'autres variables, en partie non influençables. - Efficacité prouvée. Les mesures permettent d'atteindre les objectifs de prestations convenus. Elles sont régies par les directives de l'assurance-chômage. - Exécution appropriée et efficace par le canton.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Aucune autre mesure de mise en œuvre n'est nécessaire. Il n'est de même pas nécessaire de procéder à une étude de détail. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), chargé de la surveillance de l'exécution de l'assurance-chômage, a déjà procédé à des enquêtes exhaustives et en a publié les résultats. Une nouvelle étude sur le canton de Berne ne livrerait pas de résultats fondamentalement différents.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.6.1	Promotion des spécialités régionales
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	En vertu de l'ordonnance sur la production et la commercialisation dans l'agriculture (OPCA), il est possible de soutenir des projets innovateurs ainsi que des projets favorisant la création de valeur ajoutée et la promotion des ventes. Les frais de marketing peuvent être pris en charge au maximum à 50 pour cent et pendant une durée maximale de cinq ans.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La contribution cantonale a le caractère d'une mesure de politique agricole et régionale. Elle est conforme à l'orientation de la nouvelle politique agricole. La mesure présente en outre une importante concordance d'objectifs entre les trois niveaux suivants: loi, exécution et destinataires. Le facteur de multiplication des contributions cantonales atteint est très élevé (8,6).
Principales mesures prises et étapes suivantes	Poursuite dans le cadre financier existant. Il n'est pas nécessaire de procéder à une étude de détail. Révision de l'OPCA (RSB 910.111).

3.7 Autres projets importants

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.2003	Achèvement des travaux
<i>Organisation</i>		
- Suppression ONAT	Les mesures nécessaires sont prises	31.12.04
- Examen détaillé ESPP: mesures de restructuration en matière de formation et de vulgarisation agricoles (INFORAMA)	Rapport con.win terminé en avril 2003; ACE 03/1251 du 30 avril 2003 concernant la fermeture du site de Schwand-Münsingen.	31.08.05
- Optimisation de l'INFORAMA Waldhof	Décision et mandat de projet ECO et INS du 15 décembre 2003	01.01.05
- Fusion ODECO et OCIAMT	Le nouvel office a débuté ses activités le 1 ^{er} mai 2003.	Terminés
<i>Travaux de construction</i>		
-		
<i>Etudes plus importantes</i>		
- Détermination des causes des déformations des organes génitaux des corégones du lac de Thoune	Enquêtes en cours	2007

3.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

Récapitulatif (interventions examinées au Grand Conseil):

	1999	2000	2001	2002	2003
Motions	13	29	11	14	18
Postulats	2	2	4	–	3
Interpellations	12	18	16	13	20

Motions et postulats en suspens:

	Motions	Postulats	Total
En suspens depuis les années précédentes	2	6	8
Acceptés au cours de l'année écoulée	6	1	7
Motions acceptées sous forme de postulats	–	2	2
A examiner au total ./, réalisés au cours de l'année écoulée et donc à classer (ch. 3.8.1)	8	9	17
En suspens à la fin de l'année écoulée:			
– sans prolongation (ch. 3.8.2.1)	6	3	9
– avec prolongation (ch. 3.8.2.2)	–	2	2
– prolongation échue (ch. 3.8.2.3)	1	–	1
En suspens au total (ch. 3.8.2)	7	5	12

3.8.1 Classement de motions et postulats

3.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Motion 251/99 Blatter, Berne, du 16 novembre 1999: Accord sur la libre circulation des personnes: mise en œuvre des mesures d'accompagnement (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000; délai prolongé jusqu'en 2004 le 18.11.2002).

La loi sur le marché du travail a été adoptée le 23 juin 2003 en première lecture et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 en même temps que l'ordonnance d'exécution.

Motion 49/00 Guggisberg, Kirchlindach, du 8 février 2000: Renforcement de la place économique bernoise (point 1 transformé en postulat, accepté et classement refusé; point 4 accepté sous forme de motion; point 6 transformé en postulat et accepté; autres points retirés; acceptation sous forme de motion le 30.11.2000; délai prolongé jusqu'en 2003 le 18.11.2002).

En 2003, le Conseil-exécutif a intégré les requêtes de la motion aux trois objectifs principaux du programme gouvernemental de législation:

Les économies discutées dans le rapport ESPP et concrétisées par le Grand Conseil seront réalisées.

Les procédures de construction et de planification seront simplifiées.

Les contacts entre les milieux économiques et l'administration seront intensifiés.

Les ressources affectées au registre du commerce et au registre foncier seront utilisées de manière plus flexible, tandis que les registres électroniques seront rendus accessibles à d'autres cercles (notaires, banques).

De nombreuses mesures ont été décidées dans le domaine de la formation, afin d'augmenter la qualité du système de formation bernois.

Le Conseil-exécutif a défini une stratégie de communication afin de donner au canton de Berne un profil clair en tant qu'espace économique et cadre de vie.

Ces mesures seront désormais mises en œuvre; l'intervention parlementaire peut être classée. Il s'agit en outre de continuer de développer et d'adapter la politique économique aux nouvelles conditions générales. Cette exigence est, indépendamment des mandats parlementaires, une tâche permanente.

Postulat 75/01 Müller, Zäziwil, du 2 avril 2001: Politique régionale (acceptée le 7.6.2001).

Ainsi qu'exposé dans la réponse à l'intervention, des travaux fondamentaux de mise en œuvre du postulat devaient avoir lieu dans le cadre du programme gouvernemental de législature 2003–2006 ainsi que du plan directeur 2002. Ces travaux sont terminés, mais il a encore fallu examiner les bases légales relatives au tourisme et au développement régional. Un projet de nouvelle législation, élaboré par l'administration sous le titre provisoire «Renforcement de la place économique», a fait l'objet de discussions avec les cercles intéressés au début de l'année 2003. Il était alors prévu de lancer la procédure de consultation relative à ce projet. Mais les discussions avec les cercles intéressés et l'évaluation ultérieure par la Direction de l'économie publique ont mis en évidence qu'il n'était nécessaire d'agir sur le plan législatif que dans le domaine du tourisme. C'est pourquoi une révision complète de la loi sur l'encouragement du tourisme (LET; RSB 935.211) sera entreprise. Dans le domaine du développement régional, il ne sera possible de procéder à une adaptation des bases légales (loi portant introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, LiLIM; RSB 902.1) qu'une fois qu'un éventuel nouveau régime de la politique régionale de la Confédération sera connu. Un document à soumettre en consultation sera disponible au plus tôt en 2004.

Motion 119/03 von Siebenthal, Gstaad, du 3 juin 2003: Lutte contre les xylophages (acceptée sous forme de postulat le 16.9.2003).

Le classement a été demandé dans l'arrêté du Grand Conseil «Mesures spéciales de protection des forêts en 2004 – crédit supplémentaire».

Postulat 160/03 Kunz, Diemtigen, du 16 juin 2003: Dégâts causés par l'ouragan Lothar (acceptée le 16.9.2003).

Le classement a été demandé dans l'arrêté du Grand Conseil «Mesures spéciales de protection des forêts en 2004 – crédit supplémentaire».

3.8.1.2 Classement extraordinaire

Aucun.

3.8.2 Réalisation de motions et de postulats

3.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu

Motion 220/01 PRD Gerber, Thoune, du 26 novembre 2001: Contrats de prestations avec des organisations touristiques (acceptée sous forme de postulat le 2.9.2002).

La collaboration avec les neuf destinations de l'Oberland bernois sur la base de contrats de prestations se passe bien. Les entretiens relatifs à la création de destinations dans le Mittelland bernois se sont poursuivis. Concernant le Jura bernois, les directions de l'économie publique des cantons de Berne et du Jura ont donné aux services compétents pour mandat de renforcer leur collaboration.

Motion 133/02 Wälti-Schlegel, Berthoud, du 22 août 2002: La santé prime la liberté économique (acceptée le 8.4.2003).

Les travaux relatifs à la création des bases légales nécessaires ont commencé et les premiers entretiens avec les cercles intéressés ont eu lieu.

Motion 160/02 Balmer, Rosshäusern, du 2 septembre 2002: Caisse des épizooties (point 1 retiré; point 2 accepté sous forme de postulat le 18.11.2002).

Etant donné qu'en l'état des connaissances actuelles l'ESB est considérée comme une zoonose, le motionnaire demande que les

coûts relatifs à la lutte contre cette maladie soient assumés par le canton et, dans la mesure du possible, par la Confédération. En raison des actuelles mesures d'économie, il n'a pas été possible d'augmenter la subvention cantonale pour lutter contre les épizooties en 2004. Le sujet sera examiné une nouvelle fois dans le cadre des travaux de planification relatifs au budget 2005.

Motion 177/02 Löffel, Münchenbuchsee, du 4 septembre 2002: Limitation de la publicité sur le tabac (acceptée le 8. 4. 2003). Les travaux relatifs à la création des bases légales nécessaires ont commencé et les premiers entretiens avec les cercles intéressés ont eu lieu.

Motion 178/02 Löffel, Münchenbuchsee, du 4 septembre 2002: Limitation de la publicité sur l'alcool (acceptée le 8. 4. 2003). Les travaux relatifs à la création des bases légales nécessaires ont commencé et les premiers entretiens avec les cercles intéressés ont eu lieu.

Motion 209/02 Stöckli, Bienne, du 18 novembre 2002: Contre la suppression des centres de tri postal sur l'axe stratégique Thoune-Berne-Bienne (points 1 et 2 acceptés sous forme de motion et classement refusé; point 3 accepté sous forme de motion le 10. 2. 2003).

La Poste a défini ses exigences au mois de mars. Le canton a, sur cette base et de conserve avec les communes concernées, fait parvenir à la Poste des offres pour des sites potentiels et suivi l'affaire. La Poste se décidera vraisemblablement au printemps 2004.

Motion 243/02 Kiener Nellen, Bolligen, du 10 décembre 2002: Swiss Dairy Food (acceptée le 10. 2. 2003).

Il ne sera possible de présenter un rapport sur les conséquences financières de la liquidation de Swiss Dairy Food pour le canton de Berne qu'après la fin du sursis concordataire, soit vraisemblablement dans le courant de l'année 2004.

Motion 89/03 Käser, Meienried, du 7 avril 2003: Sauvetage routier: l'esprit de clocher a encore frappé! (acceptée sous forme de postulat le 24. 6. 2003).

Des négociations ont été entreprises au cours de l'été avec les autorités soleuroises; elles ont débouché sur un projet de convention intercantonale. Ce projet n'a cependant pas été approuvé par toutes les communes bernoises concernées; des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires.

Motion 202/03 Staub, Thoune, du 3 septembre 2003: Cécité du chamois (point 1 accepté sous forme de postulat; point 2 accepté sous forme de motion le 19.11. 2003).

Une participation financière du canton (ch. 1) ne sera indiquée qu'une fois qu'un projet à large échelle, coordonné par la Confédération, aura été élaboré. Un courrier à l'intention des autorités fédérales est en cours de préparation (ch. 2).

3.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 23/96 Hutzli, Perles, du 15 janvier 1996: Accompagner les projets d'actes législatifs d'une étude de droit comparé (acceptée sous forme de postulat le 18. 6. 1996; délai prolongé jusqu'en 2000 le 16.11.1998 et jusqu'en 2004 le 18.11. 2002).

Les travaux relatifs aux nouveaux modules des Directives du canton de Berne sur la procédure législative ont pris du retard, mais devraient commencer en 2004. Dans le cadre du module «Contenu des rapports législatifs», il sera question de l'intégration d'exposés de droit comparé dans les rapports relatifs à des actes législatifs.

Motion 201/00 Lecomte, Diesse, du 20 novembre 2000: Chiens de combat (acceptée sous forme de postulat le 5. 2. 2001; le Grand Conseil décidera en février 2004 de la prolongation d'une/de deux année(s) demandée par l'ACE 3519 du 10 décembre 2003).

En 2003, le Parlement fédéral a décidé l'identification et l'enregistrement des chiens dans le cadre de la révision de la loi sur les épizooties. Les dispositions d'exécution (ordonnance) seront arrêtées dans le courant de l'année 2004; il sera ensuite possible de savoir s'il est nécessaire de créer, comme demandé, de nouvelles dispositions cantonales.

3.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 34/88 Seiler du 1^{er} février 1988: Meilleure protection du Moossee et d'autres réserves naturelles (point 1 accepté; points 2 et 3 acceptés sous forme de postulat le 31. 8. 1988; délai prolongé jusqu'en 1992 le 8.11.1990 et jusqu'en 1994 le 4.11.1992).

Selon l'arrêté du Grand Conseil de la session de novembre 2002, la motion n'est pas classée.

Les travaux correspondants sont en cours depuis des années. Actuellement, deux procédures se déroulent en parallèle: d'une part, le remaniement parcellaire (parcelle cantonale de Hofwil/propriété privée au bord du lac) en tant que condition préalable pour une meilleure protection et, d'autre part, la révision de la décision de mise sous protection. Les deux affaires ont débouché sur des ACE. La procédure de remaniement parcellaire est bloquée par l'opposition de fond d'un particulier; la révision pourrait sinon aller en procédure de participation publique.

En raison des capacités réduites de l'Inspection de la protection de la nature ainsi que de l'opposition de principe d'un particulier, il est impossible de fixer une date pour la liquidation de l'affaire.

Berne, en mars 2004

La directrice de l'économie publique: *Zölich-Balmer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 21 avril 2004